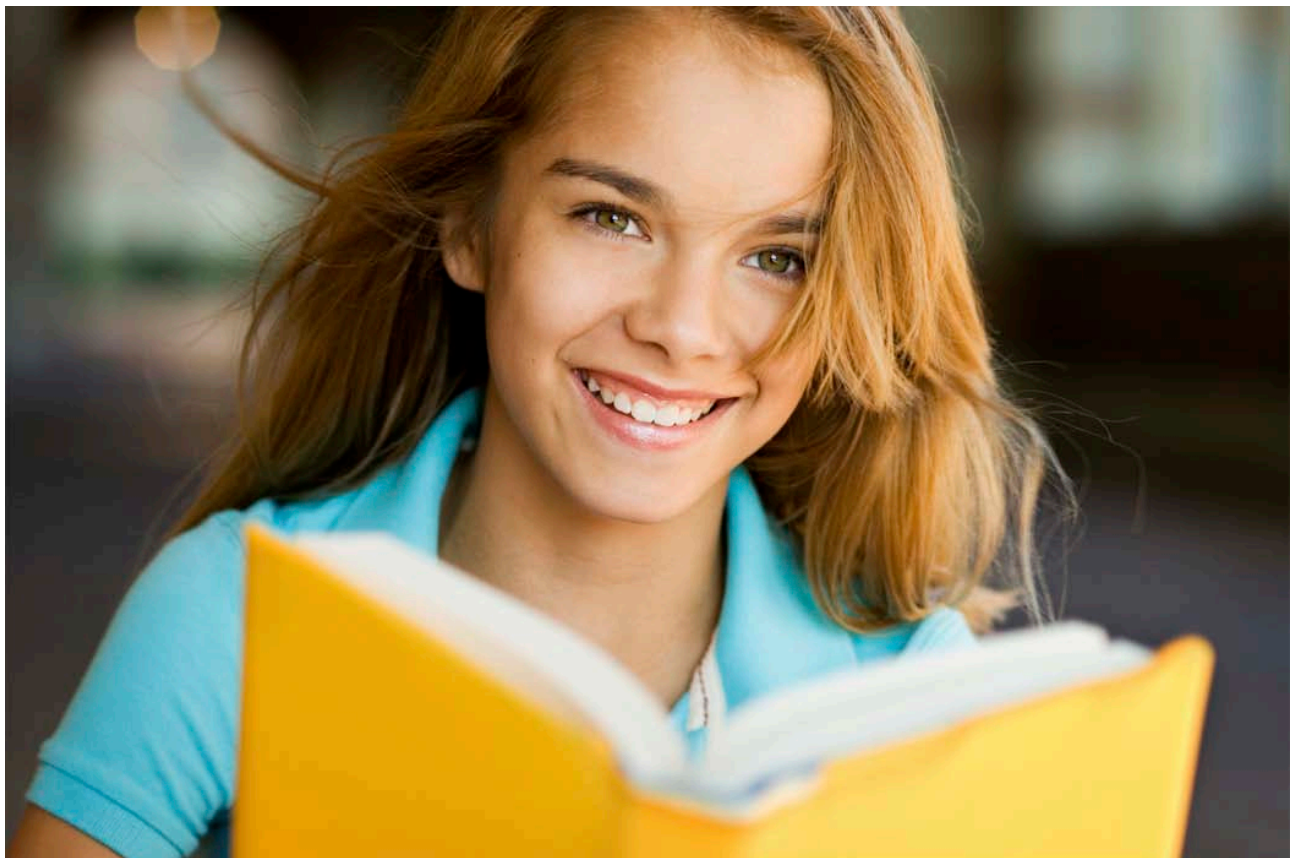


# Mémoire

présenté à  
la Commission scolaire des Laurentides  
dans le cadre de la rencontre régionale des partenaires  
sur les enjeux de notre système public d'enseignement  
le 10 novembre 2011



10/11/2011

En référence à l'Énoncé de vision stratégique 2011-2020  
de la MRC et du CLD des Pays-d'en-Haut



La MRC et le CLD des Pays-d'en-Haut désirent tout d'abord remercier les commissions scolaires des Laurentides, Pierre-Neveu et de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'invitation à une rencontre régionale des partenaires sur les enjeux de notre système public d'enseignement.

La MRC et de CLD des Pays-d'en-Haut ont collaboré étroitement à l'élaboration d'un *Énoncé de vision stratégique 2011-2020*. Dans le cadre de cet exercice, nous avons procédé à une concertation avec des groupes ciblés (économie, environnement, aménagement du territoire, social) ainsi qu'à quatre consultations publiques afin de joindre l'ensemble de notre population. Les observations que nous exprimons dans ce mémoire sont donc en lien direct avec les conclusions encore préliminaires de notre processus de consultation. Ces commentaires sont aussi des préoccupations qui s'adressent davantage à la Commission scolaire des Laurentides; notre partenaire privilégié en matière d'éducation pour notre territoire.

## Préoccupations de la MRC et du CLD des Pays-d'en-Haut

### 1. Formation professionnelle

---

Le centre de formation professionnelle École Hôtelière des Laurentides, quoique sa formation soit essentielle à nos entrepreneurs fortement représentés du domaine de la restauration et des services touristiques, répond peu aux besoins des jeunes résidants permanents de la MRC des Pays-d'en-Haut. Contrairement aux autres centres de formation professionnelle de la Commission scolaire des Laurentides, la clientèle de l'École Hôtelière des Laurentides provient majoritairement de l'extérieur de notre commission scolaire, contrairement à la clientèle des autres centres de formation professionnelle. Il serait important de maintenir la formation actuelle de l'École Hôtelière des Laurentides, car c'est un atout important pour notre collectivité.

Toutefois, nous constatons un besoin de diversification des formations en lien avec d'autres secteurs d'activité. En effet, les besoins, les aspirations ainsi que les intérêts de nos jeunes, intimement liés aux besoins de nos entrepreneurs, correspondent à des secteurs différents de celui du domaine touristique. Malgré une représentation importante des entreprises de ce secteur sur notre territoire, nous sommes assurés qu'il serait avantageux d'offrir une carte de formation plus diversifiée correspondant davantage à notre milieu économique et social.

### 2. Taux de décrochage

---

Le taux de décrochage est un enjeu majeur identifié également dans l'*Énoncé de vision stratégique 2011-2020 de la MRC des Pays-d'en-Haut*. Ainsi donc, nous sommes prêts à collaborer avec la Commission scolaire des Laurentides afin de lutter contre le décrochage. Toutefois, nous désirons préciser notre rôle dans ce sens afin de nous impliquer plus concrètement et entreprendre les actions qui s'imposent.

### 3. Transport

---

Le transport des clientèles vers les centres de formations générales primaire, secondaire et professionnelle représente un grand défi et est parfois à la base d'une démotivation chez nos jeunes résidants, devenant ainsi un facteur de risque important en ce qui a trait à l'accroissement du décrochage.

- Pour les résidants de Wentworth-Nord et de Lac-des-Seize-Îles, le transport représente jusqu'à 3 heures par jour.

- D'autres alternatives, telles que des écoles primaires de milieu, seraient notamment un atout pour les collectivités. D'autres alternatives devraient être sérieusement envisagées afin d'améliorer les conditions des jeunes élèves.

Tableau 1 : nombre d'enfants de certains secteurs de notre territoire (2006)

Municipalité	Enfants 5 à 9 ans	Enfants 10 à 14 ans
Lac-des-Seize-Îles	5	5
Saint-Adolphe-d 'Howard	125	200
Sainte-Anne-des-Lacs	145	170
Wentworth-Nord	45	50
Estérel	5	15

Source : Statistique Canada

#### 4. Infrastructures sportives et récréatives communes

Dans notre *Énoncé de vision stratégique*, nous avons identifié le manque d'infrastructures culturelles et sportives desservant l'ensemble du territoire des Pays-d'en-Haut. En effet, la MRC des Pays-d'en-Haut ne possède pas d'infrastructures sportives et culturelles communes, contrairement à toutes les autres MRC du Québec.

Une collaboration visant l'implantation de nouvelles structures sportives conjointes serait envisageable. Nous sommes assurés qu'une offre d'un plateau sportif associé à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin et aux autres centres de formation serait un atout majeur tant pour notre population d'étudiants que pour nos résidents permanents.

#### 5. Concertation, communication et partenariat

La MRC et le CLD des Pays-d'en-Haut sont d'avis qu'au lieu de développer une « stratégie » concernant le partenariat, il serait plus adéquat d'utiliser et de participer aux instances existantes locales (conseil de ville, conseil de la MRC, tables de concertation, comités qui invitent déjà la commission scolaire à participer, etc.). Il serait d'ailleurs important d'améliorer la communication au sens large, par exemple en simplifiant la communication entre la MRC et les professeurs, les directions d'écoles et les décideurs de la commission scolaire, en rapport avec les projets mis sur pied par la MRC. De nombreuses instances existent déjà sur notre territoire et nous serions heureux d'accueillir la commission scolaire et ses représentants.

#### 6. Formation en entrepreneuriat

Le service aux entreprises et la formation aux entreprises de la Commission scolaire des Laurentides ne répondent pas du tout aux besoins de nos entreprises. En effet, nombre de formations doivent être offertes actuellement par le CLD, le Centre local d'emploi et d'autres partenaires. Nos entreprises et leurs dirigeants ont des besoins ponctuels spécifiques et la commission scolaire devrait être davantage ouverte à comprendre ces besoins et à travailler avec les instances qui offrent de la formation, quoique leur mandat n'est pas de leur

ressort. Par ailleurs, il y aurait donc lieu de participer à la formation des entreprises et à l'intégration en entrepreneuriat associée à toutes les formations professionnelles.

## 7. Autres préoccupations

---

Le directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut et plusieurs élus se sont rencontrés le 8 novembre dernier afin de discuter de leurs préoccupations en matière d'enseignement et d'organisation de l'enseignement. En plus des préoccupations convenues précédemment, nous vous faisons part d'autres éléments qui nous interpellent :

**a) Dotation du personnel enseignant et du personnel de soutien**

Embaucher exclusivement des ressources qui possèdent un diplôme en enseignement permet probablement de maintenir le statu quo tant en matière d'enseignement que de direction des structures qui les soutiennent.

**b) Utilisation commune du transport**

Les MRC sont de plus en plus sollicitées en rapport avec l'organisation de réseaux de transport intermunicipaux. Pour la majorité des MRC des Laurentides, la desserte est-ouest est souvent déficiente. Une meilleure collaboration entre les commissions scolaires et les élus municipaux pourrait bénéficier grandement aux élèves et aux résidents de nos territoires.

**c) Concertation et partenariat**

Votre invitation conjointe est une première expérience en plus de dix ans. La collectivité désire participer sérieusement à l'amélioration de la formation et aux instances, mais se bute souvent à un manque de collaboration de la part des dirigeants.

**d) Taux de participation aux élections**

Le taux de participation aux dernières élections scolaires de 2007 s'élevait à 13 % pour notre commission scolaire. Ce faible taux démontre un désintéressement, non pas de l'enseignement et des jeunes, mais plutôt de la structure proprement dite des commissions scolaires. Ce faible taux engendre aussi de graves problèmes d'imputabilité des commissaires.

**e) Suivi au décrochage**

Malgré un intérêt marqué des établissements scolaires et de la collectivité à la réussite éducative, le suivi des nouveaux décrocheurs semble grandement inadéquat.

**f) Nombre d'élèves par établissement**

Les parents s'associent et s'impliquent dans leur collectivité. La proximité d'un établissement local d'enseignement est très bénéfique et accroît les chances de succès. Intégrer un élève dans une masse trop grande diminue fortement la place qui lui revient. Il faut penser autrement.

**g) Immobilisations**

Les municipalités s'occupent déjà de plusieurs immeubles sur leur territoire respectif. Elles sont ouvertes à la gestion des établissements d'enseignement, quoique ceux-ci ont de réels besoins d'entretien et/ou de rénovation.

**h) Taxation scolaire**

Les citoyens reçoivent deux comptes de taxes. Il serait simple et plus efficace de n'en faire parvenir qu'un seul; le transfert aux instances d'enseignement s'effectuerait facilement par la suite.

**i) Accueil au début du secondaire**

L'accueil lors des premières années dans une école secondaire est primordial et s'avère un facteur déterminant à la réussite éducative de l'élève. Il faut repenser en totalité cet accueil où l'élève doit

s'intégrer dans une masse trop importante et s'adapter à plusieurs enseignants et à autant de méthodes d'enseignement.

Les personnes consultées sont d'accord avec le fait que de nombreux changements sont nécessaires pour améliorer la situation actuelle. Il est par contre essentiel que les commissions scolaires et les écoles soient ouvertes à ces changements radicaux et rapides.